

# CANTINÉO7

Une aide du Département  
pour les collégiens demi-pensionnaires

IMPORTANT :  
POUR TOUTE DEMANDE DE RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE

UN SEUL NUMÉRO

01 64 14 77 77

**ATTENTION :**  
PARENTS, QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION,  
VOTRE DEMANDE D'AIDE DOIT ÊTRE EFFECTUÉE,  
**AVANT LE 1<sup>ER</sup> OCTOBRE 2020**  
POUR BÉNÉFICIER DE L'AIDE DÈS LA RENTRÉE SCOLAIRE.

Votre demande peut cependant être effectuée  
tout au long de l'année scolaire.  
Les droits seront alors ouverts en fonction  
de la date de création de la demande.



seine-et-marne.fr



DIRECTION DE L'ÉDUCATION 01 64 14 77 77

# CANTINÉO7

Une aide du Département  
pour les collégiens demi-pensionnaires

**LE DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE  
S'ENGAGE POUR OFFRIR AUX COLLÉGIENS  
UN SERVICE DE RESTAURATION SCOLAIRE  
DE QUALITÉ.**

Vous pouvez obtenir une aide  
du Département sur le prix du repas facturé  
par le collège si votre enfant est inscrit  
à la demi-pension 3, 4 ou 5 jours par semaine.

Cette aide est calculée en fonction  
de votre quotient familial  
*(revalorisation de l'aide à compter  
de la rentrée 2020):*

- 2,19 € par repas pour les quotients compris  
entre 0 € et 300 €
- 1,75 € par repas pour les quotients compris  
entre 301 € et 650 €

SEINE & MARNE  
LE DÉPARTEMENT



seine-et-marne.fr

**Vous résidez en Seine-et-Marne. Vous êtes parent d'un enfant collégien scolarisé dans un collège public ou privé de Seine-et-Marne, à l'Internat de Sourdon, au collège International de Noisy-le-Grand (93), ou d'un niveau collégien, poursuivant un cursus de formation au sein d'une structure éducative de Seine-et-Marne autre qu'un collège.**

**Vous êtes allocataire de la CAF**

## 1<sup>re</sup> situation

**Le Département vous a adressé un coupon** de restauration.

**VOUS DEVEZ EFFECTUER VOTRE DEMANDE EN LIGNE** selon le mode d'emploi figurant au verso du coupon.

## 2<sup>e</sup> situation

**Vous n'avez pas reçu de coupon** de restauration adressé par le Département :

- Vous avez un quotient familial mensuel Caf du mois d'avril 2020 inférieur ou égal à 650 €.

**VOUS DEVEZ EFFECTUER VOTRE DEMANDE EN LIGNE** selon le mode d'emploi figurant sur le site du Département : **seine-et-marne.fr, rubrique Education & Jeunesse > CantiNéo77, en vous munissant du justificatif suivant que vous devez joindre à votre demande en ligne.**

- attestation de paiement et de quotient Caf du mois d'avril 2020 mentionnant le nom des enfants.

Vos prestations Caf  
**Attestation de paiement**

N° ALLOCATAIRE: 922  
N° de famille: 00128 - BLXXXX  
N° de dossier: 2 RUE DU LUTIN  
77000 MELLIERE

Le 05/05/2020

Le directeur de l'Organisation de formation certifie que :  
LOURNE BLXXXX, née le 01/07/1992  
JULIEN BLXXXX, né le 19/01/1978

ont perçu les prestations suivantes pour le mois d'avril 2020 :

PRESTATIONS	MONTANT
Allocation de logement	60,00 €
Allocation d'équivalence avec complément de ressources	300,00 €
Complément familial	171,74 €
<b>Soit au total</b>	<b>531,74 €</b>

**QUOTIENT FAMILIAL**  
avril 2020 : 443 €

Prestations à charge prises en compte pour le calcul des droits :  
JULIE BLXXXX, née le 15/12/2000  
COTHE BLXXXX, née le 15/01/2010  
BENJAMIN BLXXXX, né le 15/03/2015

Attention : cette attestation déduit de tous les renseignements connus à ce jour par l'Organisation de formation.  
Les allocations versées par la caisse d'Allocations Familiales sont imposables sauf pour la partie des aides alimentaires.

Attention : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation (domicile, prestations perçues, impôts...)

Emploi déclaré à la CAF  
MAJ ACTIVITE # 20200200047 340 005  
1000 MAJ 1980141 V.  
PAGE 1/1 D04 B 1941100 V 022 -

**Vous n'êtes pas allocataire de la CAF**

## 3<sup>e</sup> situation

- Vos ressources correspondent à un quotient familial mensuel inférieur ou égal à 650 € (1/12<sup>e</sup> des revenus imposables + prestations mensuelles perçues, divisés par le nombre de parts fiscales).  
Votre quotient sera vérifié par le Département.

**VOUS DEVEZ EFFECTUER VOTRE DEMANDE EN LIGNE** selon le mode d'emploi figurant sur le site du Département : **seine-et-marne.fr, rubrique Education & Jeunesse > CantiNéo77, en vous munissant des justificatifs suivants qui devront être joints à votre demande en ligne.**

- dernier avis d'impôt,
  - attestation de prestations familiales mensuelles versées par la M.S.A. ou la S.N.C.F.
- OU**
- tout document justifiant de vos ressources ou de votre situation familiale

Le Département se réserve le droit de demander des pièces justificatives supplémentaires.